

Règlement du jeu

« Quizz du Patrimoine andréanais »

Article 1 – Objet

La ville de Saint-André des Eaux organise un jeu intitulé «Quizz du Patrimoine andréanais» du mercredi 1^{er} juillet au dimanche 30 août 2020. Il prend la forme d'un premier quizz à disposition chez les commerçants partenaires durant tout le mois de juillet et d'un second valable pour le mois d'août.

Commerçants partenaires : ADES, Tabac-loto-presse, restaurant Tykaz, bar-restaurant La Bascule, bar PMU de la Brière, Cannelle Institut, Boulangerie Guéno, Boulangerie Thoros, Cave andréanaise, Création du Golf, L&M Coiffure, Les lunettes de Vanina, Le Jardin de Sophie, Charcuterie de la Brière, Auto-école Nauleau, Rôtisserie guérandaïse.

Article 2- Participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne majeure, domiciliée sur la commune ou non, dans la limite d'un seul questionnaire par famille (même nom de famille, même adresse) et par mois. La participation au jeu entraîne l'acceptation entière de ce règlement.

Les questionnaires sont disponibles chez les commerçants andréanais :

- **du 1^{er} au 31 juillet** pour le premier quizz,
- **du 1^{er} au 30 août** pour le second.

Ils sont à déposer complétés dans la boîte aux lettres de la Mairie, 5 place de la Mairie, jusqu'au 31 juillet pour le premier et jusqu'au 30 août inclus pour le second. Pour être pris en compte, le questionnaire doit mentionner les coordonnées du participant de manière lisible.

Article 3 - Modalité d'attribution des lots

Un dépouillement aura lieu parmi l'ensemble des questionnaires déposés dans la boîte aux lettres de la mairie chaque mois. Les participants ayant donné le plus de réponses exactes participeront au tirage au sort qui se déroulera le samedi 5 septembre, lors du Forum des associations à l'Espace du Marais.

Pour chaque mois, trois questionnaires seront tirés au sort :

- 1^{er} lot : un panier garni + un livre *Saint-André des Eaux hier et aujourd'hui*
- 2^{ème} et 3^{ème} lot : un livre *Saint-André des Eaux hier et aujourd'hui*

Les lots seront remis sur place le jour du forum si les gagnants sont présents. En cas d'absence, les gagnants seront prévenus par téléphone et pourront venir récupérer leur lot en mairie jusqu'au 5 octobre 2020.